

**Vingtième session
New York, 17 – 28 janvier 2000**

**point 5 de l'ordre
du jour provisoire**

RAPPORTS DES DIVISIONS

RAPPORT DE LA DIVISION FRANCOPHONE

**Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques
20^e session, à New York, du 17 au 28 janvier 2000**

RAPPORT DE LA DIVISION FRANCOPHONE

1. La création officielle de la Division francophone

Lors de sa 19^e session tenue à New York les 12 et 23 janvier 1998, sur la base du document WP. 4 intitulé *Création d'une division francophone*, le Groupe d'experts des Nations Unies a adopté un projet de résolution portant sur la création de cette division, projet dont il a recommandé l'adoption par la 7^e Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Celle-ci, qui a eu lieu à New York, du 13 au 22 janvier 1998, a adopté la résolution 1 intitulée *Création d'une division francophone*, par laquelle elle recommande au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies la création de cette Division. Le 23 juillet 1998, le Conseil économique et social a entériné le rapport de la 7^e Conférence (document E/1998/47, 18 mai 1998) et, par le fait même, les recommandations qu'il contient. La Division francophone du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques existe donc officiellement depuis ce jour.

2. L'administration provisoire

Jusqu'à la tenue de la première session formelle de la Division francophone, il a été convenu de confier aux autorités toponymiques belges, représentées par Mme Kathleen Van Doren de l'Institut géographique national de Belgique, la direction de la Division et, à celles de la France, son secrétariat provisoire, depuis les bureaux de la Commission de toponymie de l'Institut géographique national de France, à ces coordonnées :

Commission de toponymie de l'Institut géographique national de France
(Pierre PLANQUES ou Sylvie LEJEUNE)
2 avenue Pasteur
F-94165 Saint-Mandé Cédex
FRANCE
Télécopie : 33 1 43 98 84 03 ou 84 48
Courriel : toponymie@ign.fr

et

Service Information et Toponymie
(Kathleen VAN DOREN)
Institut géographique national
Abbaye de la Cambre 13
B-1000 Bruxelles
BELGIQUE
Courriel : kvd@ngi.be

3. Les manifestations d'intérêt de pays et d'experts envers la Division francophone

Lors de la 7^e Conférence, plusieurs pays dont la Belgique, le Bénin, le Cameroun, le Canada, la Côte d'Ivoire, la France, le Laos, le Luxembourg, le Mali, Monaco, la Roumanie et la Suisse ont apporté leur soutien au projet de création de la Division francophone.

Par ailleurs, un certain nombre d'experts ont rempli un formulaire (voir le point suivant) qu'ils ont transmis au secrétariat provisoire, pour faire part de leur désir de participer aux travaux de la Division. Ces experts proviennent de l'Algérie, de la Bulgarie, de la République démocratique du Congo, de la Côte d'Ivoire, de l'Espagne (Catalogne), de la Roumanie et du Sénégal. On devra se renseigner périodiquement sur le désir d'experts de se joindre à la Division.

Enfin, des experts de la Belgique, du Canada (le Comité permanent canadien des noms géographiques et la Commission de toponymie du Québec) et de la France ont apporté leur soutien à la construction de la Division francophone dans sa phase provisoire. Incidemment, les experts de ces pays ont eu plusieurs échanges entre eux pour réunir les conditions devant favoriser le démarrage et le fonctionnement de la Division, que ce soit par courrier électronique, téléphone ou encore à l'occasion de deux rencontres tenues à Paris, en mars et en décembre 1999.

4. Le Bulletin de liaison

Afin de favoriser le démarrage de la Division francophone et afin d'inciter les pays qui ont en commun l'usage du français à participer aux travaux des Nations Unies portant sur les noms de lieux, il a été convenu de préparer, après une version préliminaire distribuée en janvier 1998 lors de la 7^e Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, un *Bulletin d'information toponymique* no 1, officiel, en français, qui met en relief les objectifs que poursuit le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et qui présente la normalisation des noms géographiques comme l'un des outils de la gestion territoriale. En plus de la version imprimée, le Bulletin est disponible sous forme électronique, sur le site Web de la Division francophone (voir le point suivant).

5. Le site Web provisoire

Comme le *Bulletin d'information toponymique*, le site Web de la Division francophone vise à offrir aux experts membres de la Division et aux différentes personnes et organismes qu'intéresse la question de la normalisation des noms géographiques un service de diffusion d'une information de référence et un mécanisme de liaison souple à l'intention des différents experts. Éventuellement, ce site Web pourrait offrir un support à la formation à la gestion de la toponymie. Il est hébergé sur un serveur de la Commission de toponymie du Québec (Canada), à l'adresse <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/divfranco.htm>

La Division francophone est d'avis qu'il serait très souhaitable que les sites Web des divisions du Groupe d'experts soient tous accessibles depuis le site Web du secrétariat du GENUNG.

6. L'appui de l'Assemblée générale des Nations Unies à la coopération avec la Francophonie

Par la résolution A/54/L.25 du 15 novembre 1999 intitulée *Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie*, résolution qui fait suite au rapport du Secrétaire général de l'ONU du 23 septembre 1999 et ayant le même intitulé, l'Assemblée générale de l'ONU a déclaré son attachement à œuvrer de concert avec la Francophonie institutionnelle, «Convaincue que le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations unies et l'Organisation internationale de la Francophonie sert les buts et principes des Nations Unies». Par ailleurs, l'Assemblée générale de l'ONU « Se félicite de l'implication des pays ayant le français en partage, notamment à travers l'Organisation internationale de la Francophonie, dans les activités de l'Organisation des

Nations Unies, y compris dans la préparation, le déroulement, et le suivi des conférences internationales organisées sous l'égide des Nations Unies ».

Une telle résolution constitue un appui de taille à la mission de la Division francophone et devrait servir de rampe de lancement à son développement.

On peut consulter les versions électroniques de la résolution et du rapport du Secrétaire général aux adresses suivantes :

<http://www.francophonie.org/oif/actions/pdf/Resolution.pdf>

<http://www.francophonie.org/oif/actions/pdf/Rapport-SG-ONU-OIF.pdf>

Le 17 janvier 2000